



# CHÂTEAUGIRON

COMMUNE NOUVELLE DE CHÂTEAUGIRON, OSSÉ ET SAINT-AUBIN DU PAVAIL

## Extrait du registre des délibérations du CONSEIL MUNICIPAL

### Séance du 4 Juillet 2017

N° 2017/07/03/13

Nombre de conseillers en exercice : 57  
 Nombre de présents : 41  
 Nombre de votants : 55

Date de convocation :  
 23/06/2017

L'an deux mille dix-sept, le trois juillet à vingt heures, le Conseil municipal légalement convoqué s'est réuni à la Mairie de Châteaugiron sous la présidence de Madame Françoise GATEL.

<b>Présents :</b>			
Mme Françoise GATEL	M. Jean-Pierre PETERMANN	M. Jean-Claude BELINE	
Mme Marielle DEPORT	M. Yves RENAULT	M. Jean-Claude LEPRETRE	Mme Magalie DOUARCHE-SALAÛN
M. Philippe LANGLOIS	Mme Laëtitia MIRALLES	Mme Véronique BOUCHET-CLÉMENT	M. Thierry SCHUFFENECKER
Mme Isabelle PLANTIN	Mme Catherine TAUPIN	M. Daniel MARCHAND	Mme Marie-Odile BOIVIN
Mme Sophie BRÉAL	Mme Danièle BOTTE	M. Thierry PANNETIER	Mme Morgane VIDAL
M. Dominique PELHATE	Mme Stéphanie GUERRY	M. Hervé DIOT	Mme Laurence VILLENAVE
M. Bruno VETTER	Mme Séverine MAYEUX retard (21 h05), vote à partir du point 2	M. Bertrand TANGUILLE	M. René LOIZANCE
M. Michel RENAUDIN	M. Georges GUYARD	Mme Marie AGEZ	Mme Marie-Françoise ROGER
M. Jean-François PROVOST	M. Erwan PITOIS retard (21h35) vote à partir du point 5	M. Pascal GUISET	Mme Nathalie GIDON
M. Alban MARTIN	Mme Chrystelle HERNANDEZ	M. Dominique KACZMAREC	Mme JAUANNET Evelyne
Mme Carine KUROWSKA	M. Vincent BOUTEMY		

<b>Absents :</b>	
M. Christian BERNARD qui donne pouvoir à Mme Marielle DEPORT	M. Joseph MENARD qui donne pouvoir à M. Jean-Claude LEPRETRE
M. Vincent CROCQ qui donne pouvoir à Mme Laëtitia MIRALLES	M. Christophe BUDOR qui donne pouvoir à M. Hervé DIOT
M. Dominique DURAND qui donne pouvoir à M. Bruno VETTER	Mme Claudine DESMET qui donne pouvoir à Mme Catherine TAUPIN
M. Denis GATEL qui donne pouvoir à Mme Marie-Odile BOIVIN	M. Jean-Marc ERNAULT qui donne pouvoir à Mme Laurence VILLENAVE
M. Chantal LOUIS qui donne pouvoir à Mme Isabelle PLANTIN	Mme Virginie LEFFRAY qui donne pouvoir à M. Thierry PANNETIER
M. Jean-Claude MADIOT qui donne pouvoir à M. Thierry SCHUFFENECKER	Mme Laurence LOURDAIS-ROCU qui donne pouvoir à M. Jean-Pierre PETERMANN
Mme Sandrine PERRIER qui donne pouvoir à M. Jean-François PROVOST	M. Christian NIEL qui donne pouvoir à Mme Marie-Françoise ROGER
M. Olivier MARAIS absent sans pouvoir	Mme Marion BELLARD absente sans pouvoir

**Secrétaire de séance :** Madame Laëtitia MIRALLES

**Objet :** Tarifs complémentaires « Annonceurs » pour les séances de cinéma de plein air

**Rapporteur :** Magalie DOUARCHE-SALAÛN

Par délibération n°2017/05/15/08, le Conseil municipal a approuvé la grille tarifaire pour les annonceurs dans le cadre des 4 séances de cinéma de plein air organisées en juillet 2017. Cette grille tarifaire intègre la projection d'un court film publicitaire ainsi qu'un encart dans le programme édité à cette occasion.

Il est proposé de créer un tarif complémentaire comprenant uniquement la projection d'un court film publicitaire.

Nombre de séances	Montant par séance	Montant total
1	265 €	265 €
2	235 €	470 €
3	205 €	615 €
4	175 €	700 €

**Vu le Code général des collectivités territoriales,**  
**Vu la délibération n°2017/05/15/08 du 15 mai 2017 approuvant la grille tarifaire pour les annonceurs dans le cadre des séances de cinéma plein air,**  
**Vu le budget primitif « commune » 2017,**  
**Vu l'avis favorable de la commission Finances en date du 22 juin 2017,**

**Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil municipal :**  
**- approuve le tarif complémentaire pour les annonceurs dans le cadre des séances de cinéma de plein air, applicable à compter du 4 juillet 2017.**

Pour Copie Conforme,  
Le Maire,  
  
Françoise GATEL  


Certifié exécutoire par le maire,  
compte-tenu de la réception en préfecture  
le.....7.....JUIL.....2017.....  
et de l'affichage ou la publication  
Le Maire,




# CHÂTEAUGIRON

COMMUNE NOUVELLE DE CHÂTEAUGIRON, OSSÉ ET SAINT-AUBIN DU PAVAIL

## Extrait du registre des délibérations du CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 4 Juillet 2017

N° 2017/07/03/14

Nombre de conseillers en exercice : 57  
 Nombre de présents : 41  
 Nombre de votants : 55

Date de convocation :  
 23/06/2017

L'an deux mille dix-sept, le trois juillet à vingt heures, le Conseil municipal légalement convoqué s'est réuni à la Mairie de Châteaugiron sous la présidence de Madame Françoise GATEL.

<u>Présents :</u>			
Mme Marielle DEPORT	M. Yves RENAULT	M. Jean-Pierre PETERMANN	M. Jean-Claude BELINE
M. Philippe LANGLOIS	Mme Laëtitia MIRALLES	M. Jean-Claude LEPRETRE	Mme Magalie DOUARCHE-SALAÜN
Mme Isabelle PLANTIN	Mme Catherine TAUPIN	Mme Véronique BOUCHET-CLÉMENT	M. Thierry SCHUFFENECKER
Mme Sophie BRÉAL	Mme Danièle BOTTE	M. Daniel MARCHAND	Mme Marie-Odile BOIVIN
M. Dominique PELHATE	Mme Stéphanie GUERRY	M. Thierry PANNETIER	Mme Morgane VIDAL
M. Bruno VETTER	Mme Séverine MAYEUX retard (21 h05), vote à partir du point 2	M. Hervé DIOT	Mme Laurence VILLENAVE
M. Michel RENAUDIN	M. Georges GUYARD	M. Bertrand TANGUILLE	M. René LOIZANCE
M. Jean-François PROVOST	M. Erwan PITOIS retard (21h35) vote à partir du point 5	Mme Marie AGEZ	Mme Marie-Françoise ROGER
M. Alban MARTIN	Mme Chrystelle HERNANDEZ	M. Pascal GUISSSET	Mme Nathalie GIDON
Mme Carine KUROWSKA	M. Vincent BOUTEMY	M. Dominique KACZMAREC	Mme JAOUANNET Evelyne

<u>Absents :</u>	
M. Christian BERNARD qui donne pouvoir à Mme Marielle DEPORT	M. Joseph MENARD qui donne pouvoir à M. Jean-Claude LEPRETRE
M. Vincent CROCC qui donne pouvoir à Mme Laëtitia MIRALLES	M. Christophe BUDOR qui donne pouvoir à M. Hervé DIOT
M. Dominique DURAND qui donne pouvoir à M. Bruno VETTER	Mme Claudine DESMET qui donne pouvoir à Mme Catherine TAUPIN
M. Denis GATEL qui donne pouvoir à Mme Marie-Odile BOIVIN	M. Jean-Marc ERNAULT qui donne pouvoir à Mme Laurence VILLENAVE
M. Chantal LOUIS qui donne pouvoir à Mme Isabelle PLANTIN	Mme Virginie LEFFRAY qui donne pouvoir à M. Thierry PANNETIER
M. Jean-Claude MADIOT qui donne pouvoir à M. Thierry SCHUFFENECKER	Mme Laurence LOURDAIS-ROCU qui donne pouvoir à M. Jean-Pierre PETERMANN
Mme Sandrine PERRIER qui donne pouvoir à M. Jean-François PROVOST	M. Christian NIEL qui donne pouvoir à Mme Marie-Françoise ROGER
M. Olivier MARAIS absent sans pouvoir	Mme Marion BELLARD absente sans pouvoir

Secrétaire de séance : Madame Laëtitia MIRALLES

### Objet : Tarifs des encarts publicitaires dans le magazine municipal

Rapporteur : Catherine TAUPIN

Afin d'anticiper les demandes d'abonnement ou de réabonnement pour l'année 2018 qui se font généralement lors du quatrième trimestre de l'année en cours, il est nécessaire de valider les tarifs liés aux encarts publicitaires dans le magazine municipal dès le premier semestre.

Les tarifs des encarts publicitaires sont réévalués en fonction de l'inflation de l'année.

Pour l'année 2017, les tarifs n'ont pas fait l'objet d'une augmentation.

Pour 2018, il est proposé d'appliquer les principes tarifaires suivants :

- une augmentation de 1% sur le tarif de base (à savoir 1 € de plus sur la page 1/16 pour 2 parutions) ce qui a permis d'établir la nouvelle proposition de nouvelle grille tarifaire,
- maintien du tarif pour la création de maquette.

A titre informatif, pour l'année 2016 ces encarts représentent une recette de 7 805 €.  
La nouvelle grille tarifaire est jointe à la note de synthèse (Annexe 1.14).

**Vu le Code général des collectivités territoriales,**  
**Vu la délibération n°2013-10-04 du 24 octobre 2013 par laquelle ont été créés les tarifs de création de maquette pour les encarts publicitaires,**  
**Vu la délibération n° 2014-06-01.4 du 26 mai 2014 par laquelle ont été fixés les tarifs des encarts publicitaires dans « Le Magazine »,**  
**Vu la délibération n° 2015-06-09 du 25 juin 2015 par laquelle ont été fixés les tarifs en vigueur des encarts publicitaires dans « Le Magazine »,**  
**Vu l'avis favorable de la commission Finances en date du 22 juin 2017,**

**Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil municipal :**

**- approuve cette nouvelle grille tarifaire pour les tarifs des encarts publicitaires dans le magazine municipal applicable à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2018.**

Pour Copie Conforme  
Le Maire,

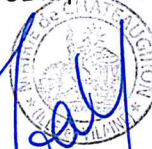


Françoise GATEL



Certifié exécutoire par le maire,  
compte-tenu de la réception en préfecture  
le.....7.....JUIL.....2017.....  
et de l'affichage ou la publication

Le Maire,





**TARIFS MUNICIPAUX**  
 en vigueur à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2018  
**ENCARTS PUBLICITAIRES + CONCEPTION MAQUETTES**  
 Conseil municipal du 03 juillet 2017

NATURE DU TARIF		Montant	
		2018	
PUBLICITE DANS LE BULLETIN MUNICIPAL	Format de page:	2 parutions/an	4 parutions/an
	1/16	87 €	156 €
	1/8	156 €	281 €
	1/4	281 €	507 €
	1/2	507 €	912 €
	1page (3e de couv)	912 €	1 641 €

NATURE DU TARIF		Montant
CONCEPTION MAQUETTE PAR LES SERVICES DE LA VILLE	Format de page:	
	1/16	25 €
	1/8	40 €
	1/4	45 €
	1/2	60 €

Certifié exécutoire par le maire,  
 compte-tenu de la réception en préfecture  
 le.....-7-JUIL-2017.....  
 et de l'affichage ou la publication

Le Maire,

Envoyé en préfecture le 07/07/2017  
 Reçu en préfecture le 07/07/2017  
 Affiché le  
 ID : 035-200694483-20170703-2017\_07\_03\_14-DE





# CHÂTEAUGIRON

COMMUNE NOUVELLE DE CHÂTEAUGIRON, OSSÉ ET SAINT-AUBIN DU PAVAIL

## Extrait du registre des délibérations du CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 4 Juillet 2017

N° 2017/07/03/15

Nombre de conseillers en exercice : 57  
 Nombre de présents : 41  
 Nombre de votants : 55

Date de convocation :  
 23/06/2017

L'an deux mille dix-sept, le trois juillet à vingt heures, le Conseil municipal légalement convoqué s'est réuni à la Mairie de Châteaugiron sous la présidence de Madame Françoise GATEL.

<u>Présents :</u>			
Mme Marielle DEPORT	M. Yves RENAULT	M. Jean-Pierre PETERMANN	M. Jean-Claude BELINE
M. Philippe LANGLOIS	Mme Laëtitia MIRALLES	M. Jean-Claude LEPRETRE	Mme Magalie DOUARCHE-SALAÜN
Mme Isabelle PLANTIN	Mme Catherine TAUPIN	Mme Véronique BOUCHET-CLÉMENT	M. Thierry SCHUFFENECKER
Mme Sophie BRÉAL	Mme Danièle BOTTE	M. Daniel MARCHAND	Mme Marie-Odile BOIVIN
M. Dominique PELHATE	Mme Stéphanie GUERRY	M. Thierry PANNETIER	Mme Morgane VIDAL
M. Bruno VETTIER	Mme Séverine MAYEUX retard (21 h05), vote à partir du point 2	M. Hervé DIOT	Mme Laurence VILLENAVE
M. Michel RENAUDIN	M. Georges GUYARD	M. Bertrand TANGUILLE	M. René LOIZANCE
M. Jean-François PROVOST	M. Erwan PITOIS retard (21h35) vote à partir du point 5	Mme Marie AGEZ	Mme Marie-Françoise ROGER
M. Alban MARTIN	Mme Chrystelle HERNANDEZ	M. Pascal GUISSSET	Mme Nathalie GIDON
Mme Carine KUROWSKA	M. Vincent BOUTEMY	M. Dominique KACZMAREC	Mme JAOUANNET Evelyne

<u>Absents :</u>	
M. Christian BERNARD qui donne pouvoir à Mme Marielle DEPORT	M. Joseph MENARD qui donne pouvoir à M. Jean-Claude LEPRETRE
M. Vincent CROCC qui donne pouvoir à Mme Laëtitia MIRALLES	M. Christophe BUDOR qui donne pouvoir à M. Hervé DIOT
M. Dominique DURAND qui donne pouvoir à M. Bruno VETTIER	Mme Claudine DESMET qui donne pouvoir à Mme Catherine TAUPIN
M. Denis GATEL qui donne pouvoir à Mme Marie-Odile BOIVIN	M. Jean-Marc ERNAULT qui donne pouvoir à Mme Laurence VILLENAVE
M. Chantal LOUIS qui donne pouvoir à Mme Isabelle PLANTIN	Mme Virginie LEFFRAY qui donne pouvoir à M. Thierry PANNETIER
M. Jean-Claude MADIOT qui donne pouvoir à M. Thierry SCHUFFENECKER	Mme Laurence LOURDAIS-ROCU qui donne pouvoir à M. Jean-Pierre PETERMANN
Mme Sandrine PERRIER qui donne pouvoir à M. Jean-François PROVOST	M. Christian NIEL qui donne pouvoir à Mme Marie-Françoise ROGER
M. Olivier MARAIS absent sans pouvoir	Mme Marion BELLARD absente sans pouvoir

Secrétaire de séance : Madame Laëtitia MIRALLES

**Objet :** Autorisation d'encaissement de chèque

**Rapporteur :** Marielle DEPORT

En 2016, la ville de Châteaugiron a participé aux « Trophées de la vie locale », organisé par le Crédit Agricole d'Ille et Vilaine qui vise à encourager les initiatives locales en faveur du développement durable.

Le dossier déposé portait sur la valorisation des biodéchets du restaurant municipal par le processus de méthanisation. Cette valorisation est réalisée en partenariat avec l'unité de valorisation d'un agriculteur de Noyal sur Vilaine et grâce à l'engagement de l'équipe des agents municipaux de la cantine.

La ville a été primée au niveau local et a obtenu le 1<sup>er</sup> prix ainsi qu'un chèque de 1000 € (cf délibération n°2017/04/03/8 autorisant l'encaissement du chèque).

Du fait de l'obtention de ce 1<sup>er</sup> prix au niveau local, la ville de Châteaugiron a pu participer aux Trophées au niveau départemental et a également remporté le 1<sup>er</sup> prix.

Un chèque de 2000 € a été remis par le Crédit Agricole d'Ille et Vilaine à la ville de Châteaugiron.

**Vu le Code général des collectivités territoriales,**

**Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil municipal :**

- **autorise l'encaissement du chèque de 2000 € grevé ni de conditions ni de charges suite à l'obtention du 1<sup>er</sup> prix départemental.**

Pour Copie Conforme,  
Le Maire,

Françoise GATEL



Certifié exécutoire par le maire,  
compte-tenu de la réception en préfecture  
le..... - 7 JUIL. 2017 .....  
et de l'affichage ou la publication

Le Maire,







# CHÂTEAUGIRON

COMMUNE NOUVELLE DE CHÂTEAUGIRON, OSSÉ ET SAINT-AUBIN DU PAVAIL

## Extrait du registre des délibérations du CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 4 Juillet 2017

N° 2017/07/03/16

Nombre de conseillers en exercice : 57  
 Nombre de présents : 41  
 Nombre de votants : 55

Date de convocation :  
 23/06/2017

L'an deux mille dix-sept, le trois juillet à vingt heures, le Conseil municipal légalement convoqué s'est réuni à la Mairie de Châteaugiron sous la présidence de Madame Françoise GATEL.

<b>Présents :</b>			
Mme Françoise GATEL	M. Jean-Pierre PETERMANN	M. Jean-Claude BELINE	
Mme Marielle DEPORT	M. Yves RENAULT	M. Jean-Claude LEPRETRE	Mme Magalie DOUARCHE-SALAÜN
M. Philippe LANGLOIS	Mme Laëtitia MIRALLES	Mme Véronique BOUCHET-CLÉMENT	M. Thierry SCHUFFENECKER
Mme Isabelle PLANTIN	Mme Catherine TAUPIN	M. Daniel MARCHAND	Mme Marie-Odile BOIVIN
Mme Sophie BRÉAL	Mme Danièle BOTTE	M. Thierry PANNETIER	Mme Morgane VIDAL
M. Dominique PELHATE	Mme Stéphanie GUERRY	M. Hervé DIOT	Mme Laurence VILLENAVE
M. Bruno VETTER	Mme Séverine MAYEUX retard (21 h05), vote à partir du point 2	M. Bertrand TANGUILLE	M. René LOIZANCE
M. Michel RENAUDIN	M. Georges GUYARD	Mme Marie AGEZ	Mme Marie-Françoise ROGER
M. Jean-François PROVOST	M. Erwan PITOIS retard (21h35) vote à partir du point 5	M. Pascal GUISSSET	Mme Nathalie GIDON
M. Alban MARTIN	Mme Chrystelle HERNANDEZ	M. Dominique KACZMAREC	Mme JAOUANNET Evelyne
Mme Carine KUROWSKA	M. Vincent BOUTEMY		

<b>Absents :</b>	
M. Christian BERNARD qui donne pouvoir à Mme Marielle DEPORT	M. Joseph MENARD qui donne pouvoir à M. Jean-Claude LEPRETRE
M. Vincent CROCQ qui donne pouvoir à Mme Laëtitia MIRALLES	M. Christophe BUDOR qui donne pouvoir à M. Hervé DIOT
M. Dominique DURAND qui donne pouvoir à M. Bruno VETTER	Mme Claudine DESMET qui donne pouvoir à Mme Catherine TAUPIN
M. Denis GATEL qui donne pouvoir à Mme Marie-Odile BOIVIN	M. Jean-Marc ERNAULT qui donne pouvoir à Mme Laurence VILLENAVE
M. Chantal LOUIS qui donne pouvoir à Mme Isabelle PLANTIN	Mme Virginie LEFFRAY qui donne pouvoir à M. Thierry PANNETIER
M. Jean-Claude MADIOT qui donne pouvoir à M. Thierry SCHUFFENECKER	Mme Laurence LOURDAIS-ROCU qui donne pouvoir à M. Jean-Pierre PETERMANN
Mme Sandrine PERRIER qui donne pouvoir à M. Jean-François PROVOST	M. Christian NIEL qui donne pouvoir à Mme Marie-Françoise ROGER
M. Olivier MARAIS absent sans pouvoir	Mme Marion BELLARD absente sans pouvoir

Secrétaire de séance : Madame Laëtitia MIRALLES

**Objet : Aire d'accueil des gens du voyage : protocole local de scolarisation 2017**

**Rapporteur : Isabelle PLANTIN**

Conformément aux dispositions de la loi du 5 juillet 2000, les communes participent à l'accueil des personnes dites gens du voyage et dont l'habitat traditionnel est constitué de résidences mobiles. Dans ce cadre, les communes de plus de 5 000 habitants figurent obligatoirement au schéma départemental qui prévoit les secteurs géographiques d'implantation des aires permanentes d'accueil et les communes où celles-ci doivent être réalisées.

Dans le cadre de sa compétence « aménagement, entretien et gestion des aires d'accueil des gens du voyage », le Communauté de communes a construit une première aire d'accueil sur la commune de Châteaugiron, dotée de 8 emplacements soit 16 places.

Le schéma départemental arrêté par le Préfet et le Président du Conseil départemental pour la période 2012-2017 prévoit la réalisation d'une deuxième aire d'accueil sur le territoire, à Noyal-sur-Vilaine ; la commune ayant atteint le seuil des 5 000 habitants. Les études concernant sa réalisation sont en cours.

L'Etat, via la CAF, accompagne financièrement la rémunération de l'agent dédié à la gestion de l'aire d'accueil à hauteur de 75% du salaire brut environ, en fonction du nombre d'emplacement. L'aide est versée en année N+1.

En 2015, une part variable représentant 50% du financement a été introduite en fonction de l'occupation de l'aire d'accueil.

Au titre de l'année 2015, la CAF a versé à la Communauté de communes 19 524.48 € pour le fonctionnement de l'aire d'accueil de Châteaugiron. Elle recevra 17 917.44 € au titre de l'année 2016, le taux de remplissage étant assez bon.

Pour 2017, la part variable du financement sera toujours calculée en fonction du taux de -- remplissage, mais sera ventilée selon 3 critères :

- La création d'un livret d'accueil,
- La rédaction d'un projet social avec des référents politiques et techniques,
- La signature d'un protocole de scolarité.

En l'absence d'un livret d'accueil, la part variable du financement sera diminuée de 25%. En cas d'absence d'un référent technique et politique pour le projet social, la part variable sera également diminuée de 25%. En revanche, en cas d'absence du protocole scolaire, elle sera diminuée de 50%.

Un livret d'accueil et un projet social sont opérationnels depuis l'ouverture de l'aire d'accueil de Châteaugiron.

La Communauté de communes a donc travaillé à la rédaction du protocole de scolarisation qui pourrait entrer en vigueur dès septembre 2017, en partenariat avec la Commune de Châteaugiron, les directeurs d'écoles et de collèges, l'inspection académique et le groupement d'intérêt public AGV35.

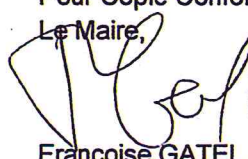

Ce document présenté en annexe (Annexe1.16), a pour objectif de mieux communiquer entre le gestionnaire de l'aire d'accueil, les services municipaux, les voyageurs et leurs enfants en âge d'être scolarisés et la communauté éducative pour éviter les déscolarisations.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil municipal :

- approuve le protocole local de scolarisation 2017
- autorise Mme Le Maire ou le 1<sup>er</sup> Adjoint à signer tout document s'y rapportant

Certifié exécutoire par le maire,  
compte-tenu de la réception en préfecture  
le.....7.....JUIL.....2017.....  
et de l'usage ou la publication  
Le Maire,



Pour Copie Conforme  
Le Maire,  
  
Françoise GATEL  


## PROTOCOLE LOCAL DE SCOLARISATION

### Projet social du terrain des gens du voyage de Châteaugiron

**Année 2017**

#### Objet du protocole :

Mise en place d'une procédure coordonnée pour le suivi de l'inscription scolaire et de l'absentéisme des enfants soumis à l'obligation scolaire\* (6 à 16 ans) qui séjournent avec leur famille sur une aire d'accueil des gens du voyage.

Ce protocole sera révisé annuellement (entre septembre et décembre et sera à joindre au bilan AGAA – Aide à la gestion des aires d'accueil/ALT2)

\* Si les enfants de moins de 6 ans ne sont pas concernés par ce protocole, il apparaît néanmoins primordial de favoriser la scolarité en maternelle

#### Acteurs concernés (Liste non limitative, implications à définir en fonction du contexte de chaque commune)

La coordination pour le suivi de la mise en œuvre du protocole est à définir

L'ensemble des acteurs concernés seront réunis pour s'entendre sur les responsabilités, le rôle et les complémentarités de chacun :

- Élus communautaires (compétence accueil gens du voyage)
  - Gestionnaire
  - Maire de la commune concernée (ou adjoint éducation) / Service des inscriptions scolaires (et tout autre service municipal susceptible d'être acteur dans le déroulé du protocole)
  - Directeurs écoles
  - Principaux collèges
  - Proviseurs lycées professionnels
  - CDAS (conseil départemental)
  - IEN chargé du dossier au niveau départemental
- OU
- IEN circonscription
  - AGV35



**CHATEAUGIRON**  
COMMUNE NOUVELLE DE CHATEAUGIRON, OSSÉ ET SAINT-AUBIN DU PAVAIL

académie  
Rennes

direction des services  
départementaux  
Ile-et-Vilaine  
Éducation  
nationale

Certifié exécutoire par le maire,  
compte-tenu de la réception en préfecture  
le.....-7.....JUIL.....2017.....  
et de l'affichage ou la publication  
Le Maire,



Envoyé en préfecture le 07/07/2017

Reçu en préfecture le 07/07/2017

Affiché le

ID : 035-200064483-20170703-2017\_07\_03\_16-DE

MISE EN OEUVRE DU PROTOCOLE	Acteurs	Délais de réactivité
En grisé, à titre indicatif, les procédures prévues dans le cadre légal (code de l'éducation, code de l'action sociale et des familles)		
1- Informer les familles de la mise en place d'un protocole de scolarisation au niveau départemental (courrier type)	Co signature AGV35/Communauté de communes	Courrier transmis aux familles à leur arrivée sur un terrain
Dresser la liste de tous les enfants soumis à l'obligation scolaire (art.R131-3. Décret 5 janvier 2012)	Maire	A chaque rentrée scolaire
2- Dresser une liste des enfants scolarisables qui séjournent sur le terrain des gens du voyage Liste qui peut être extraite par l'intermédiaire du logiciel de gestion Hermès → pour l'enfant : noms, prénoms, date et lieux de naissance → pour les parents : nom, prénom, domicile et profession	Gestionnaire de l'aire d'accueil	A chaque nouvelle arrivée d'enfants d'âge scolaire
3 A- Transmettre la liste des enfants scolarisables à la Mairie → service des affaires sociales (à voir pour diffusion de cette liste à d'autres destinataires)	Gestionnaire de l'aire d'accueil	A chaque nouvelle arrivée d'enfants d'âge scolaire
3 B – Transmettre la liste des enfants scolarisables aux directeurs des établissements scolaires	Ville de Châteaugiron Affaires sociales	3 jours
4- Comparer avec les enfants effectivement inscrits (contrôle de l'inscription scolaire) → dans une école élémentaire → au collège (par un contact direct avec l'établissement) → au CNED (se rapprocher du pôle CASNAV*35 : liste des enfants ayant obtenu une dérogation CNED dans le département).  *Centres académiques pour la scolarisation des enfants allophones nouvellement arrivés et des enfants issus de familles itinérantes et de voyageurs	Ville de Châteaugiron Affaires sociales en lien avec les écoles et le collège	5 jours
<b>IMPORTANT pour faciliter le contrôle de l'inscription scolaire</b> A tout moment dans le déroulement du protocole : <ul style="list-style-type: none"> <li>le gestionnaire informe le Maire, l'IEN, les directeurs d'école, les chefs d'établissement, le coordonnateur, dès qu'une famille avec des enfants scolarisables, a quitté le terrain.</li> <li>Les chefs d'établissements et les directeurs d'école (si délégation d'inscription) informent la mairie dès que des enfants, stationnant sur l'aire d'accueil, ont fait la démarche d'inscription</li> </ul>		
<b>5A- ENFANTS NON INSCRITS DANS UNE ÉCOLE, UN COLLÈGE OU AU CNED</b>		
Informé le DASEN (Directeur académique des services de l'Éducation Nationale) du manquement à l'obligation scolaire (art.R131-4. Décret 5 janvier 2012)	Maire	Sans délai
<ul style="list-style-type: none"> <li>Démarche de médiation vers la famille</li> </ul> Enfants peuvent être scolarisés dans une autre commune que celle où la famille stationne	Gestionnaire de l'aire d'accueil	2 jours

Dans le cas d'une inscription au CNED hors département, demander un justificatif d'inscription à la famille		
<ul style="list-style-type: none"> <li>La mairie envoie un courrier à la famille rappelant l'obligation de se rapprocher d'une école ou d'un collège  <b>Simultanément, copie du courrier à l'IEN de circonscription, au(x) chef(s) d'établissement(s) et au coordonnateur du protocole</b></li> </ul>	La mairie prévient le gestionnaire que le courrier est fait. Le gestionnaire le remet en main propre au voyageur concerné.	3 jours
<ul style="list-style-type: none"> <li>Eventuellement, nouvelle démarche de médiation suite à la réception du courrier</li> </ul>	Gestionnaire de l'aire d'accueil	2 jours
<ul style="list-style-type: none"> <li>Toujours pas d'inscription : le coordonnateur sera informé des suites des différentes démarches et transmettra à l'IEN</li> </ul>	Ville de Châteaugiron Affaires sociales	5 jours
<ul style="list-style-type: none"> <li>Directeur académique des services de l'Education Nationale demande à rencontrer la famille</li> </ul>	IEN de circonscription (pour le 1er degré) ou chef d'établissement (2 <sup>nd</sup> degré)	8 jours
<ul style="list-style-type: none"> <li>Si la famille ne s'est pas présentée à la convocation de l'IEN, ou du chef d'établissement</li> </ul>	L'IEN informe le coordonnateur des suites de la convocation	Sans délai
<b>5B : CONTRÔLE DE L'ASSIDUITÉ / ABSENTÉISME</b>		
<ul style="list-style-type: none"> <li>Si 4 demi-journées d'absences sans motif (dans le mois) Réunion de l'équipe éducative pour le 1er degré ou de la commission éducative dans le 2ème degré</li> </ul>	Directeur d'école ou chef d'établissement	
<ul style="list-style-type: none"> <li>Elève absent Vérification auprès du gestionnaire que la famille est toujours présente sur le terrain</li> </ul>	Directeur d'école ou chef d'établissement	A l'appréciation des directeurs d'école
<ul style="list-style-type: none"> <li>Démarche de médiation vers la famille : prise de contact avec les parents et éventuellement demande de rencontre</li> </ul>	Directeur d'école ou chef d'établissement	l'appréciation des directeurs d'école
<ul style="list-style-type: none"> <li>Si absentéisme avéré Avertissement envoyé à la famille (rappel des obligations légales et sanctions pénales)</li> </ul>	IEN (1er degré) Division des élèves (2 <sup>nd</sup> degré)	l'appréciation des directeurs d'école
<ul style="list-style-type: none"> <li>Famille peut être convoquée pour un entretien (à la Direction des services de l'Education Nationale)</li> </ul>	IEN référent du pôle CASNAV 35	
<ul style="list-style-type: none"> <li>Directeur d'école ou chef d'établissement informe le coordonnateur du protocole des suites des actions engagées</li> </ul>	Directeur d'école ou chef d'établissement	l'appréciation des directeurs d'école
6- Poursuite du manquement à l'inscription scolaire et de l'absentéisme : le coordonnateur réunit les acteurs concernés (point sur les démarches engagées auprès de la famille et perspectives de résolution)	Coordonnateur du protocole	8 jours
Clôture du protocole, les suites à donner à une difficulté récurrente sont à discuter dans le cadre de cette dernière réunion organisée par le coordonnateur (point 6)		
Poursuite de l'absentéisme : le procureur de la République est saisi (infraction pénale, amende de 750€)	DASEN	
Constat d'aggravation des difficultés sociales et éducatives porté à connaissance du Maire et du Président du Conseil Départemental Nouvelles propositions d'accompagnement de la famille	Un professionnel de l'action sociale  Coordinateur désigné par le Maire	

Envoyé en préfecture le 07/07/2017

Reçu en préfecture le 07/07/2017

Affiché le

ID : 035-200064483-20170703-2017\_07\_03\_16-DE

ACTEURS IMPLIQUES A L'ECHELLE LOCALE ET DEPARTEMENTALE	SIGNATURES
Maire de la commune	
Président de la communauté de communes	
Directeur Académique des Services de L'Education Nationale (DASEN)	
Présidente GIP AGV35 (Accueil des gens du voyage)	

Envoyé en préfecture le 07/07/2017

Reçu en préfecture le 07/07/2017

Affiché le

ID : 035-200064483-20170703-2017\_07\_03\_16-DE

### ANNEXE : LISTE DE L'ENSEMBLE DES ACTEURS CONCERNÉS

Liste réactualisée tous les ans dans le cadre d'une réunion bilan

Acteurs impliqués (Fonction/service)	Nom	Contact (mail/tel)
Coordination locale DGS Pays de Châteaugiron communauté	Paul le Callennec	<a href="mailto:p.lecallennec@cc-payschateaugiron.fr">p.lecallennec@cc-payschateaugiron.fr</a>
IEN référent départemental du pôle CASNAV35	Alain Landeau	<a href="mailto:alain.landeau@ac-rennes.fr">alain.landeau@ac-rennes.fr</a>
Chargée de mission CASNAV 35	Delphine Flouzat-Mouton	<a href="mailto:delphine.flouzat-mouton@ac-rennes.fr">delphine.flouzat-mouton@ac-rennes.fr</a> 06 01 11 10 13
Coordinatrice, chargée de développement GIP AGV35	Nelly Cabelduc	<a href="mailto:n.cabelduc@agv35.fr">n.cabelduc@agv35.fr</a> 06 84 66 86 57
Gestionnaire de l'aire	Jean François Le Deventec	<a href="mailto:j.ledeventec@cc-payschateaugiron.fr">j.ledeventec@cc-payschateaugiron.fr</a> 06 84 02 65 22
Ville de Châteaugiron	Manuëla Renat	<a href="mailto:affairesociales@ville-chateaugiron.fr">affairesociales@ville-chateaugiron.fr</a> 02 99 37 76 45
Responsable CDAS	Laurent THOMAS	<a href="mailto:Laurent.thomas@ille-et-vilaine.fr">Laurent.thomas@ille-et-vilaine.fr</a> 02 99 02 20 20
Inspectrice de l'Education Nationale	Valérie NOGUE-HUBERT	<a href="mailto:ce.ien35.cesson@ac-rennes.fr">ce.ien35.cesson@ac-rennes.fr</a>
Principal du collège V. SEGALEN	Yvon THORAVAL	<a href="mailto:ce.0352248d@ac-rennes.fr">ce.0352248d@ac-rennes.fr</a>
Directrice Ecole Maternelle Le Centaure	Béatrice FERREC	<a href="mailto:ecole.0352016b@ac-rennes.fr">ecole.0352016b@ac-rennes.fr</a>
Directrice Ecole Élémentaire La Pince Guerrière	Mijo BAUDUIN	<a href="mailto:ecole.0350184k@ac-rennes.fr">ecole.0350184k@ac-rennes.fr</a>
Directrice Ecole Primaire Ste Croix	Marie-Françoise FERTILLET	<a href="mailto:directrice-ecole@ensemble-saintecroix.fr">directrice-ecole@ensemble-saintecroix.fr</a>
Principal du Collège Ste Croix	Jean-Jacques BLANCHET	<a href="mailto:directeur@ensemble-saintecroix.fr">directeur@ensemble-saintecroix.fr</a>
Chaque partenaire peut contacter le coordinateur si une difficulté est constatée dans le déroulé des actions à engager		





# CHÂTEAUGIRON

COMMUNE NOUVELLE DE CHÂTEAUGIRON, OSSÉ ET SAINT-AUBIN DU PAVAIL

## Extrait du registre des délibérations du CONSEIL MUNICIPAL Séance du 4 Juillet 2017

N° 2017/07/03/17

Nombre de conseillers en exercice : 57  
Nombre de présents : 41  
Nombre de votants : 55

Date de convocation :  
23/06/2017

L'an deux mille dix-sept, le trois juillet à vingt heures, le Conseil municipal légalement convoqué s'est réuni à la Mairie de Châteaugiron sous la présidence de Madame Françoise GATEL.

<b>Présents :</b>			
Mme Françoise GATEL	M. Jean-Pierre PETERMANN	M. Jean-Claude BELINE	
Mme Marielle DEPORT	M. Yves RENAULT	M. Jean-Claude LEPRETRE	Mme Magalie DOUARCHE-SALAÜN
M. Philippe LANGLOIS	Mme Laëtitia MIRALLES	Mme Véronique BOUCHET-CLÉMENT	M. Thierry SCHUFFENECKER
Mme Isabelle PLANTIN	Mme Catherine TAUPIN	M. Daniel MARCHAND	Mme Marie-Odile BOVIN
Mme Sophie BRÉAL	Mme Danièle BOTTE	M. Thierry PANNETIER	Mme Morgane VIDAL
M. Dominique PELHATE	Mme Stéphanie GUERRY	M. Hervé DIOT	Mme Laurence VILLENAVE
M. Bruno VETTIER	Mme Séverine MAYEUX retard (21 h05), vote à partir du point 2	M. Bertrand TANGUILLE	M. René LOIZANCE
M. Michel RENAUDIN	M. Georges GUYARD	Mme Marie AGEZ	Mme Marie-Françoise ROGER
M. Jean-François PROVOST	M. Erwan PITOIS retard (21h35) vote à partir du point 5	M. Pascal GUISET	Mme Nathalie GIDON
M. Alban MARTIN	Mme Chrystelle HERNANDEZ	M. Dominique KACZMAREC	Mme JAOUANNET Evelyne
Mme Carine KUROWSKA	M. Vincent BOUTEMY		

<b>Absents :</b>	
M. Joseph MENARD qui donne pouvoir à M. Jean-Claude LEPRETRE	
M. Christian BERNARD qui donne pouvoir à Mme Marielle DEPORT	M. Christophe BUDOR qui donne pouvoir à M. Hervé DIOT
M. Vincent CROCQ qui donne pouvoir à Mme Laëtitia MIRALLES	Mme Claudine DESMET qui donne pouvoir à Mme Catherine TAUPIN
M. Dominique DURAND qui donne pouvoir à M. Bruno VETTIER	M. Jean-Marc ERNAULT qui donne pouvoir à Mme Laurence VILLENAVE
M. Denis GATEL qui donne pouvoir à Mme Marie-Odile BOVIN	Mme Virginie LEFFRAY qui donne pouvoir à M. Thierry PANNETIER
M. Chantal LOUIS qui donne pouvoir à Mme Isabelle PLANTIN	Mme Laurence LOURDAIS-ROCU qui donne pouvoir à M. Jean-Pierre PETERMANN
M. Jean-Claude MADIOT qui donne pouvoir à M. Thierry SCHUFFENECKER	M. Christian NIEL qui donne pouvoir à Mme Marie-Françoise ROGER
Mme Sandrine PERRIER qui donne pouvoir à M. Jean-François PROVOST	Mme Marion BELLARD absente sans pouvoir
M. Olivier MARAIS absent sans pouvoir	

Secrétaire de séance : Madame Laëtitia MIRALLES

**Objet** : Création de postes dans le cadre d'avancement de grade

**Rapporteur** : Laëtitia MIRALLES

Chaque année, sur proposition du maire et sous réserve que les agents remplissent les conditions, la Commission Administrative Paritaire (CAP) siégeant au Centre de gestion de la Fonction publique territoriale établit une proposition de tableau d'avancements de grade.

En 2017, huit agents de la commune de Châteaugiron peuvent bénéficier de ce type d'avancements sous réserve de l'avis favorable de la CAP du 27 juin 2017.

Pour ce faire, il convient en premier lieu de créer les grades correspondants à ces avancements puis supprimer les grades actuels :

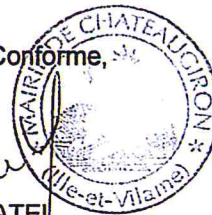
Emplois actuels	Emplois à créer	Temps de travail	Date d'effet
Agent de maîtrise	Agent de maîtrise principal	Temps complet	01/07/2017
Adjoint technique principal 2 <sup>ème</sup> classe	Adjoint technique principal 1 <sup>ère</sup> classe	Temps complet	01/07/2017
Adjoint technique principal 2 <sup>ème</sup> classe	Adjoint technique principal 1 <sup>ère</sup> classe	Temps complet	01/07/2017
Adjoint technique	Adjoint technique principal 2 <sup>ème</sup> classe	Temps complet	01/07/2017
Adjoint technique	Adjoint technique principal 2 <sup>ème</sup> classe	Temps non complet	01/07/2017
Adjoint d'animation	Adjoint d'animation principal 2 <sup>ème</sup> classe	Temps non complet	01/07/2017
ATSEM principal 2 <sup>ème</sup> classe	ATSEM principal 1 <sup>ère</sup> classe	Temps non complet	01/07/2017
ATSEM principal 2 <sup>ème</sup> classe	ATSEM principal 1 <sup>ère</sup> classe	Temps non complet	01/07/2017

**Vu le Code général des collectivités territoriales,  
 Vu la loi 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée,  
 Vu la proposition du tableau d'avancement de grade de la Commission Administrative Paritaire du 27 juin 2017,**

**Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil municipal :**  
**- approuve la création des postes ci-dessus et la suppression des postes actuels.**

Pour Copie Conforme,  
 Le Maire,

Françoise GATEL



Certifié exécutoire par le maire,  
 compte-tenu de la réception en préfecture  
 le..... - 7. JUL. 2017.....  
 et de l'affichage ou la publication

Le Maire,





# CHÂTEAUGIRON

COMMUNE NOUVELLE DE CHÂTEAUGIRON, OSSÉ ET SAINT-AUBIN DU PAVAIL

## Extrait du registre des délibérations du CONSEIL MUNICIPAL

### Séance du 4 Juillet 2017

N° 2017/07/03/18

Nombre de conseillers en exercice : 57  
 Nombre de présents : 41  
 Nombre de votants : 55

Date de convocation :  
 23/06/2017

L'an deux mille dix-sept, le trois juillet à vingt heures, le Conseil municipal légalement convoqué s'est réuni à la Mairie de Châteaugiron sous la présidence de Madame Françoise GATEL.

<b>Présents :</b>			
Mme Françoise GATEL	M. Jean-Pierre PETERMANN	M. Jean-Claude BELINE	
Mme Marielle DEPORT	M. Yves RENAULT	M. Jean-Claude LEPRETRE	Mme Magalie DOUARCHE-SALAÜN
M. Philippe LANGLOIS	Mme Laëtitia MIRALLES	Mme Véronique BOUCHET-CLÉMENT	M. Thierry SCHUFFENECKER
Mme Isabelle PLANTIN	Mme Catherine TAUPIN	M. Daniel MARCHAND	Mme Marie-Odile BOIVIN
Mme Sophie BRÉAL	Mme Danièle BOTTE	M. Thierry PANNETIER	Mme Morgane VIDAL
M. Dominique PELHATE	Mme Stéphanie GUERRY	M. Hervé DIOT	Mme Laurence VILLENAVE
M. Bruno VETTIER	Mme Séverine MAYEUX retard (21 h05), vote à partir du point 2	M. Bertrand TANGUILLE	M. René LOIZANCE
M. Michel RENAUDIN	M. Georges GUYARD	Mme Marie AGEZ	Mme Marie-Françoise ROGER
M. Jean-François PROVOST	M. Erwan PITOIS retard (21h35) vote à partir du point 5	M. Pascal GUISET	Mme Nathalie GIDON
M. Alban MARTIN	Mme Chrystelle HERMANDEZ	M. Dominique KACZMAREC	Mme JAUANNET Evelyne
Mme Carine KUROWSKA	M. Vincent BOUTEMY		

<b>Absents :</b>	
M. Christian BERNARD qui donne pouvoir à Mme Marielle DEPORT	M. Joseph MENARD qui donne pouvoir à M. Jean-Claude LEPRETRE
M. Vincent CROCQ qui donne pouvoir à Mme Laëtitia MIRALLES	M. Christophe BUDOR qui donne pouvoir à M. Hervé DIOT
M. Dominique DURAND qui donne pouvoir à M. Bruno VETTIER	Mme Claudine DESMET qui donne pouvoir à Mme Catherine TAUPIN
M. Denis GATEL qui donne pouvoir à Mme Marie-Odile BOIVIN	M. Jean-Marc ERNAULT qui donne pouvoir à Mme Laurence VILLENAVE
M. Chantal LOUIS qui donne pouvoir à Mme Isabelle PLANTIN	Mme Virginie LEFFRAY qui donne pouvoir à M. Thierry PANNETIER
M. Jean-Claude MADIOT qui donne pouvoir à M. Thierry SCHUFFENECKER	Mme Laurence LOURDAIS-ROCU qui donne pouvoir à M. Jean-Pierre PETERMANN
Mme Sandrine PERRIER qui donne pouvoir à M. Jean-François PROVOST	M. Christian NIEL qui donne pouvoir à Mme Marie-Françoise ROGER
M. Olivier MARAIS absent sans pouvoir	Mme Marion BELLARD absente sans pouvoir

**Secrétaire de séance :** Madame Laëtitia MIRALLES

**Objet :** Revalorisation du montant de l'indemnité de fonctions des élus

**Rapporteur :** Jean-Pierre PETERMANN

Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2017, le montant maximal des indemnités de fonction a évolué du fait de l'augmentation de l'indice brut terminal de la fonction publique servant de base au calcul des indemnités de fonction, de 1015 à 1022. Ceci résulte de la réforme initiée par le Gouvernement dans le cadre du protocole Parcours Professionnels, Carrières et Rémunérations (PPCR), applicable à la fonction publique territoriale, et entérinée par le décret n° 2017-85 du 26 janvier 2017 (application au 1<sup>er</sup> janvier 2017).

Il convient alors de mettre à jour le montant de l'indemnité des élus par rapport à l'indice brut terminal de la fonction publique au 1<sup>er</sup> janvier 2017.

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles ~~L 2123-20-1~~ et suivants et L 2123-22, L 2123-23,

Après en avoir délibéré, à 54 voix pour et une abstention (Monsieur Dominique KACZMAREK), le Conseil municipal :

- fixe le montant de l'indemnité de fonctions des élus par rapport à l'indice brut terminal de la fonction publique à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2017.

Pour Copie Conforme,  
Le Maire,

  
Françoise GATEL



Certifié exécutoire par le maire,  
compte-tenu de la réception en préfecture  
le.....7.....JUIL.....2017.....  
et de l'affichage ou la publication

Le Maire,




# CHÂTEAUGIRON

COMMUNE NOUVELLE DE CHÂTEAUGIRON, OSSÉ ET SAINT-AUBIN DU FAVAIL

## Extrait du registre des délibérations du CONSEIL MUNICIPAL

### Séance du 4 Juillet 2017

N° 2017/07/03/19

Nombre de conseillers en exercice : 57  
 Nombre de présents : 41  
 Nombre de votants : 55

Date de convocation :  
 23/06/2017

L'an deux mille dix-sept, le trois juillet à vingt heures, le Conseil municipal légalement convoqué s'est réuni à la Mairie de Châteaugiron sous la présidence de Madame Françoise GATEL.

<u>Présents :</u>			
Mme Françoise GATEL	M. Jean-Pierre PETERMANN	M. Jean-Claude BELINE	
Mme Marielle DEPORT	M. Yves RENAULT	M. Jean-Claude LEPRETRE	Mme Magalie DOUARCHE-SALAÜN
M. Philippe LANGLOIS	Mme Laëtitia MIRALLES	Mme Véronique BOUCHET-CLÉMENT	M. Thierry SCHUFFENECKER
Mme Isabelle PLANTIN	Mme Catherine TAUPIN	M. Daniel MARCHAND	Mme Marie-Odile BOVIN
Mme Sophie BRÉAL	Mme Danièle BOTTE	M. Thierry PANNETIER	Mme Morgane VIDAL
M. Dominique PELHATE	Mme Stéphanie GUERRY	M. Hervé DIOT	Mme Laurence VILLENAVE
M. Bruno VETTIER	Mme Séverine MAYEUX retard (21 h05), vote à partir du point 2	M. Bertrand TANGUILLE	M. René LOIZANCE
M. Michel RENAUDIN	M. Georges GUYARD	Mme Marie AGEZ	Mme Marie-Françoise ROGER
M. Jean-François PROVOST	M. Erwan PITOIS retard (21h35) vote à partir du point 5	M. Pascal GUISET	Mme Nathalie GIDON
M. Alban MARTIN	Mme Chrystelle HERNANDEZ	M. Dominique KACZMAREC	Mme JAUANNET Evelyne
Mme Carine KUROWSKA	M. Vincent BOUTEMY		

<u>Absents :</u>	
M. Christian BERNARD qui donne pouvoir à Mme Marielle DEPORT	M. Joseph MENARD qui donne pouvoir à M. Jean-Claude LEPRETRE
M. Vincent CROCC qui donne pouvoir à Mme Laëtitia MIRALLES	M. Christophe BUDOR qui donne pouvoir à M. Hervé DIOT
M. Dominique DURAND qui donne pouvoir à M. Bruno VETTIER	Mme Claudine DESMET qui donne pouvoir à Mme Catherine TAUPIN
M. Denis GATEL qui donne pouvoir à Mme Marie-Odile BOVIN	M. Jean-Marc ERNAULT qui donne pouvoir à Mme Laurence VILLENAVE
M. Chantal LOUIS qui donne pouvoir à Mme Isabelle PLANTIN	Mme Virginie LEFFRAY qui donne pouvoir à M. Thierry PANNETIER
M. Jean-Claude MADIOT qui donne pouvoir à M. Thierry SCHUFFENECKER	Mme Laurence LOURDAIS-ROCU qui donne pouvoir à M. Jean-Pierre PETERMANN
Mme Sandrine PERRIER qui donne pouvoir à M. Jean-François PROVOST	M. Christian NIEL qui donne pouvoir à Mme Marie-Françoise ROGER
M. Olivier MARAIS absent sans pouvoir	Mme Marion BELLARD absente sans pouvoir

Secrétaire de séance : Madame Laëtitia MIRALLES

**Objet : Demande de subvention au Fonds National de Prévention pour la réalisation du document unique**

**Rapporteur : Jean-Pierre PETERMANN**

Il revient à tout employeur de réaliser une évaluation des risques auxquels sont exposés les agents travaillant au sein d'une collectivité. Elle donne lieu à un plan d'actions permettant la mise en œuvre d'actions correctives et préventives.

Le cadre juridique :

- **Décret 85-603 du 10 juin 1985 modifié**
- Titre I. art. ° 2-1 : les autorités territoriales sont chargées de veiller à la protection de la santé des agents placés sous leur autorité.

• **Décret n° 2001-1016 du 5 novembre 2001**

L'employeur est tenu de créer et de mettre à jour le Document Unique des risques pour la santé et la sécurité des travailleurs.

L'évaluation des risques doit être transcrite et mise à jour dans le document unique qui a pour objectifs :

- Définir un plan d'actions pour réduire les risques professionnels
- Réduire les coûts liés aux Accidents de Travail, aux Maladies Professionnelles et à l'absentéisme
- Améliorer la sécurité, la santé et les conditions de travail des salariés.

Cette évaluation comporte un inventaire des risques identifiés dans chaque unité de travail.

Compte-tenu de l'évolution en commune nouvelle, de l'intégration de nouveaux agents, des évolutions réglementaires et des services (réforme des rythmes scolaires, municipalisation de l'accueil de loisirs et de l'espace jeune), la ville de Châteaugiron doit établir un document unique.

Une consultation a été lancée pour l'élaboration du document unique, notamment auprès du Centre de gestion d'Ille-et-Vilaine. Un montant de 8 000 € TTC est inscrit au budget 2017 de la Ville de Châteaugiron pour cette dépense.

Le Fonds national de Prévention (FNP) de la Caisse des Dépôts et Consignations peut attribuer une subvention sous forme d'indemnisation pour compenser le temps des agents mobilisés en interne sur le document unique.

**Vu l'avis favorable du Comité d'Hygiène, de Sécurité et des Conditions de Travail (CHSCT) du 15 mai 2017,**

**Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil municipal :**

- sollicite une subvention auprès du FNP pour la réalisation du document unique

Pour Copie Conforme  
Le Maire,

Françoise GATEL



Certifié exécutoire par le maire,  
compte-tenu de la réception en préfecture  
le.....7.....JUIL.....2017.....

et de l'affichage ou la publication

Le Maire,

